



NANCY CHAMPENOUX

Procès-verbal Compte-rendu de Assemblée Générale Ordinaire du Centre d'Initiation à l'Environnement

Labellisé CIE Nancy Champenoux

Pour l'année 2024

Le 27 mai 2025 à 18H00

Aux espaces d'accueil du CIE à Champenoux

1. Ouverture de l'Assemblée générale

Michel Christophe, Président du CIE ouvre cette nouvelle Assemblée Générale et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants : représentants des administrations, maires, partenaires associatifs et adhérents individuels et les remercie de leur présence et de leur soutien.

Michel Christophe Président du CIE informe l'Assemblée Générale de la présence de :

- Monsieur BOYON Philippe, dirigeant du cabinet APG
- Monsieur DOSSMANN Marcel, adjoint délégué à l'urbanisme, environnement et biodiversité, mairie de Saulxures-les-Nancy
- Monsieur SALVI Alain, président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
- Madame MAITREHANCHE Clémentine, alternante RSE et efficacité énergétique, STORENGY
- Monsieur MANGEOL Bernard, Conseiller délégué à la transition écologique, mairie de Villers-les-Nancy
- Monsieur GAUZELIN Marcel, président de l'association Sauvons nos coteaux
- Madame CARRARA Vanessa, directrice, NEOMYS
- Monsieur BOILEAU Pierre, maire de Ludres, représentant la Métropole du Grand Nancy
- Monsieur PUCELLE Daniel, élu à la mairie de Heillecourt

Michel Christophe Président du CIE souhaite présenter les excuses de :

- Monsieur MARIETTE Sylvain, vice-président délégué à la transition écologique, CD54
- Madame MERCIER Estelle, députée de la 1^{ère} circonscription de Meurthe-et-Moselle
- Madame SOULIMAN Françoise, préfet de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur MINUTIELLO Bruno, président de la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat
- Monsieur KLEIN Jérôme, président de la CC du Pays du Saintois
- Monsieur DIDIERJEAN Claude, représentant la commune de Champenoux
- Monsieur PETRONIO Maurizio, maire de Houdemont
- Monsieur CAPS Antony, maire de Nomeny
- Monsieur QUESTE Loïc, inspecteur IEN Saint-Max
- Madame MEYER Anne-Sophie, chargée territoriale d'Economie Solidaire, CD54
- Monsieur MAITRE Sébastien, directeur atelier Canopé 54
- Monsieur END Jérôme, président du Parc Naturel Régional de Lorraine

Respect du quorum de l'Assemblée Générale ordinaire :

Avec 70 adhérents en 2024, le quorum de l'assemblée générale, à 25%, est fixé à 24 personnes.

27 adhérents sont présents et 10 pouvoirs ont été remis.

Avec 37 votants, le quorum est atteint.

2. Le rapport moral du Président

1995-2025-2040

Bonjour à toutes et tous,

Salariés, adhérents, administrateurs, sympathisants, amis, partenaires techniques et financiers qui viennent de nous rejoindre ou à nos côtés de longue date,

1995 : ça paraît loin tout ça ! Mais que se passait-il en 1995 en terme de protection de l'environnement ? Et bien au niveau national, c'est l'application de la Loi dite BARNIER, **relative au renforcement de la protection de l'environnement**. Et au même moment, dans le village de Champenoux en Lorraine, c'est la création officielle du Centre d'Initiation à l'Environnement qui naît de la volonté de la municipalité de Champenoux et de l'INRA (pas encore Inrae à l'époque), de proposer un espace de médiation et d'initiation à la connaissance de notre l'environnement. L'organisation et la réalisation d'évènements d'importance, comme les quatre fêtes de la forêt, qui se sont succédées entre 1990 et 1997, ont permis de faire progresser le projet. Pour quelques-uns d'entre nous, vous étiez déjà dans l'aventure à l'époque !

J'ai une pensée toute particulière aujourd'hui pour Albert Malgras, mon prédécesseur, pour Michel Vernier et pour François Le Tacon qui sont à l'origine de cette belle aventure.

2025 : 30 ans après, qu'en est-il ? la forêt n'est pas à la fête, bien impactée par les changements globaux ! ni la nature qui nous entoure et qui pourrait nous être si inspirante ! Le climat se réchauffe bien trop vite pour adapter nos sociétés.

Et notre association, que fait elle depuis trois décennies ? Eh bien, comme d'autres organisations et associations, elle a évolué et s'est diversifiée. Elle reste fidèle à son ancrage local en tissant des relations fortes avec les acteurs de proximité, gage de robustesse et de pérennité. L'équipe salariée s'est étoffée en regard des politiques publiques en place, des défis environnementaux qui se sont succédés et des besoins identifiés sur notre territoire de projet. A ce jour, le CPIE compte treize salariés dont deux apprentis, c'est dire !

Et maintenant 2040 ? Puis je tenter de me projeter dans un futur désiré pas si éloigné de nous ?

Notre association, votre association continuera-t-elle à créer l'émotion pour susciter le désir du changement ?

Nos éducateurs à l'environnement accompagneront ils des dizaines de projets pédagogiques où les élèves seront véritablement acteurs du changement sur le temps long ?

Le programme Citique aura-t-il permis de produire des dizaines d'articles scientifiques et de prévenir des dizaines de milliers de piqûres de tiques ?

L'agroécologie sera-elle majoritaire dans nos campagnes ? Je vous laisse méditer ...

Dans l'intervalle et dans un monde de plus en plus fluctuant (qu'il soit climatique, sociétal ou politique), je souhaiterais reprendre les concepts d'Oliver Hamant, biologiste INRAE et directeur de l'institut Michel Serres qui s'intéresse à la relation humanité et nature.

« Comme le VIVANT dont l'humanité fait partie, il s'agira d'être encore plus adaptable. »

Comme le VIVANT, c'est la coopération qu'il faut renforcer encore et encore.

Coopérer avec le VIVANT, coopérer à toutes les échelles, avec les autres associations, les collectivités, les entreprises, les humains et les non humains.

Beau programme n'est-ce pas ? je compte sur vous ! et rendez-vous dans trois décennies !

Mais pour l'instant, je vous propose déjà de fêter nos 30 ans, RDV est pris le samedi 27 septembre à Champenoux pour une journée festive, repas, portes ouvertes et spectacle, mais aussi et surtout pour le plaisir de nous retrouver !

Mais revenons à cette année passée 2024 et à ce début 2025.

Nos programmes d'éducation à l'environnement ont été réalisés dans leur ensemble, avec de belles perspectives pour les années scolaires à venir, en particulier avec les initiatives de l'école dehors qui fleurissent dans nos écoles. Au-delà du bilan qui sera présenté par Mélanie et Cyril, nous aurons des témoignages éclairants de la communauté éducative.

Nous avons fait le nécessaire avec INRAE et nos partenaires pour stabiliser notre programme CITIQUE mais tout est encore à faire pour assurer un avenir plus durable au programme. A ce propos, je remercie Laure Bournez, chercheur à l'ANSES qui nous présentera quelques résultats de la recherche participative et du programme tiqojardin sur le risque de proximité.

Enfin, nos actions en faveur de la biodiversité en milieu agricole perdurent avec de nouveaux exploitants accompagnés encore cette année et une dimension sociale supplémentaire que vous pourrez percevoir en écoutant le témoignage de Guillaume Desmazeau, directeur de l'association LORTIE à Malzéville.

Pour ce qui concerne l'équipe salariée, après l'équilibre trouvé en interne dans la répartition des missions des fonctions supports, nous cherchons à stabiliser l'équipe pédagogique et ainsi capitaliser les expériences, monter en compétences et proposer des projets toujours plus adaptés aux besoins de nos publics. Merci Ophélie d'avoir rejoint l'équipe du CPIE.

Vous savez, l'équipe du CPIE, c'est plus qu'une équipe de salariés ! C'est un état d'esprit ! Ce sont des échanges mutuels de connaissances, de recherches et de partage avec le constant souci du bien faire et de la curiosité !

Bien sûr, c'est bien comme partout ! chacun a son lot de contraintes et de soucis, mais c'est toujours la passion qui reprend le dessus et je puis vous assurer que c'est un réel plaisir de présider une telle association. Alors, merci Cyril et toute ton équipe. On refait un point d'étape dans 30 ans !

D'un point de vue financier, nous enregistrons un exercice comptable légèrement excédentaire avec une permanence des montants de subventions et des postes de dépenses maîtrisés, nous le verrons par la suite lors de la présentation du rapport financier. (Merci Cyril, Mélanie et Lorène pour votre rigueur et votre vigilance).

Les derniers mois ont été consacrés au renouvellement de la programmation pluri annuelle avec nos partenaires (Agence de l'eau, Région, Bassin de Pompey). Le travail de fond n'est pas terminé et l'année 2025 devrait également, on l'espère, nous permettre de faire perdurer notre forte implication sur la Métropole du Grand Nancy et Seille et Grand Couronné. Un grand merci à nos partenaires de proximité.

Pour terminer, je souhaitais féliciter tous nos bénévoles qui s'investissent dans des actions concrètes avec les salariés. Venez nous rejoindre, on s'amuse bien au CPIE !

Comme dit précédemment, je renouvelle toutes mes félicitations et mes remerciements à l'ensemble de l'équipe salariée, stagiaires, services civiques, apprenties, pour tout le travail accompli cette année encore comme en témoigne le succès de notre évènement RACINA dans l'arboretum il y a quelques jours.

Un petit message pour vous citoyens, associations, il y a encore des places au Conseil d'Administration, alors, n'hésitez pas, rejoignez-nous !

Je vous remercie de votre attention et passons maintenant à la présentation du rapport d'activités par Cyril et Mélanie et aux témoignages.

3. Le rapport aux comptes de la Trésorière

Le rapport aux comptes est présenté par Madame Dedenon, Trésorière

Une année dans la continuité de 2022 et 2023

L'année 2024 a été en partie consacrée au renouvellement de la programmation pluri annuelle avec nos partenaires (Agence de l'eau, Région). Le travail de fond n'est pas terminé et l'année 2025 devrait également, on l'espère, nous permettre de faire perdurer notre forte implication sur la Métropole du Grand Nancy, Seille et Grand Couronné et le Bassin de Pompey.

Nos programmes d'éducation à l'environnement ont été réalisés dans leur ensemble, avec de belles perspectives pour les années scolaires à venir. Nous avons fait le nécessaire avec INRAE et nos partenaires pour stabiliser notre programme CITIQUE mais tout est encore à faire en 2025 pour assurer un avenir plus durable au programme. Nos actions en faveur de la biodiversité en milieu agricole perdurent avec de nouveaux exploitants accompagnés encore cette année.

La traduction financière et comptable est présentée ci-dessous. Le bilan est correct et nous pouvons nous en féliciter. La trésorerie est en légère hausse. **Le résultat pour cette année 2024 est excédentaire.**

Le bilan actif :

Par rapport à l'exercice comptable 2023, on constate une légère diminution du total bilan en 2023. Le total général s'établit ainsi à 546 081€ contre 565 603€ au titre de l'exercice précédent.

La valeur nette comptable des immobilisations s'établit à 51 312€ au 31 décembre 2024, en diminution cette année compte tenu des amortissements annuels de 9 488 €.

De façon globale, les créances ont largement diminué. Toutefois, les usagers étaient redevables de 36995€ au 31 décembre 2024, des montants importants dus à des actions (Golf, SOVEM) qui vont être rapidement payées début 2025. Comme en 2023, nous avons été réactif pour nos demandes d'acomptes et présentation des soldes, ce qui diminue d'autant les créances liées aux subventions à recevoir de nos partenaires, soit 156 749€ au 31 décembre 2024 (agence de l'eau, région Grand Est, Bassin de Pompey) contre 187 753 € en 2023. Nos disponibilités (et donc la trésorerie) s'élèvent à 300 855€, en progression de 59 732 € par rapport à 2023.

Le bilan passif :

Les fonds associatifs s'élèvent à 326 866 €, auxquels il faut ajouter le résultat de cette année 2024, soit un total de 36247€. Ce montant correspond à un peu plus d'une demi-année d'activités de l'association.

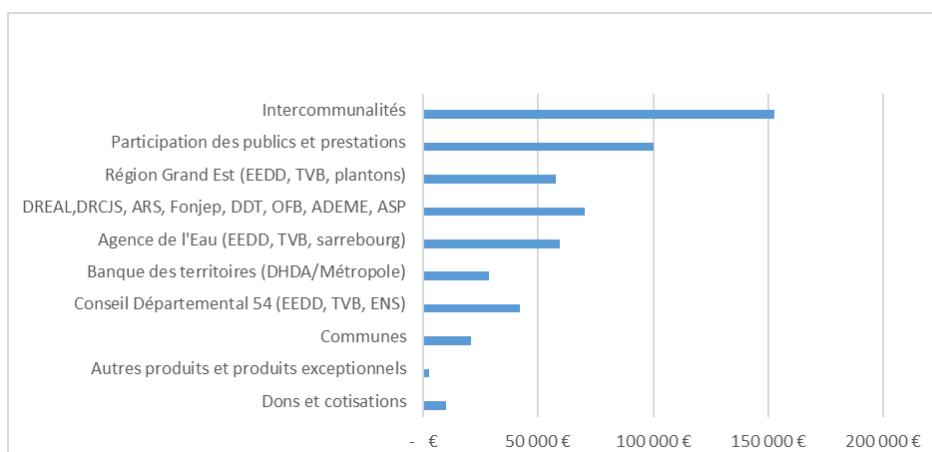
Concernant les dettes, elles s'élèvent à 105 021€, en baisse significative par rapport aux années précédentes. Il est à noter un montant de 54 174€ de dettes fiscales et sociales (correspondant aux cotisations du dernier trimestre aux primes provisionnées), et 11 746 € de dettes fournisseurs. La différence générale de dettes s'explique ici par le niveau des produits constatés d'avance (38 403€). Comme l'année précédente, cette augmentation est en grande partie liée à des subventions touchées d'avance (trame verte et bleue, ARS Citique, Des hommes et des arbres Citique). Ce montant est en baisse par rapport à 2023 (65 466€), s'expliquant par une reprise et donc une utilisation plus importante de ces subventions cette année.

En 2024 comme les années précédentes, le niveau de trésorerie a encore permis de payer l'ensemble des dépenses tout en attendant de recevoir les subventions.

Le compte de résultat 2024 :

Le montant des prestations de services est relativement stable par rapport aux années précédentes. En détails, observe une augmentation des interventions scolaires (animations eau SOVEM et ENS avec le CD54) et du grand public sur ce champ de la prestation et une baisse des activités d'ingénierie (en 2023, le montant était élevé compte tenu du temps passé sur le plan de gestion de Storengy) et des interventions concernant Citique.

En complément, on constate une stabilité des subventions d'exploitations (421 566€ contre 434 207€ en 2022 et 432 524€ en 2023). Notre base financière est toujours assurée par nos conventions pluriannuelles passées avec nos partenaires historiques : Métropole du Grand Nancy, Région Grand Est, Agence de l'Eau, DREAL, les communautés de communes Seille et Grand Couronné, Bassin de Pompey, Lunévillois à Baccarat, la ville de Nancy et les communes de proximité.



Pour cette année 2024, à noter toutefois le soutien de 15 000 euros par l'Etat nos deux apprentis (aide à l'apprentissage). On trouve également les soutiens de nos partenaires pour la fin de notre programme TVB Amezule et le début d'un autre programme de plantations de haies, soutenu par l'Agence de l'eau, le CD54 et la Région va perdurer encore pour 2 ans. Le soutien FONJEP Jeunes s'est terminé au 31 décembre 2023 alors que le soutien FONJEP Recherche s'est fini au 31 décembre 2024.

Ce niveau de subvention est complété par les dons. Une partie est liée aux dons de deux structures au bénéfice des actions générales du CPIE. L'autre partie est liée à l'action « les balades solidaires » de juin 2019 au bénéfice du programme CITIQUE et le soutien de la Fondation Groupama. Ces 3441 € de dons ne sont qu'une fraction utilisée en 2023. Le solde restant, mis en produits constatés d'avance, sera utilisé dans les années qui viennent.

En complément de ces ressources, il est à souligner 2404€ de reprise de provisions. Ces dernières correspondent à des subventions non utilisées lors de l'exercice antérieur (indemnités maladies et remboursement de formation essentiellement)

Le total des produits d'exploitation s'établit cette année à 522 697 € contre 541 261 € en 2023

Pour les charges, la rémunération du personnel (298 078 € contre 291 891€ en 2023) est en légère hausse et les charges sociales sont stables (91 600 €).

Concernant les achats et autres charges externes, elles sont en légère baisse à hauteur de 105 479€. Les dépenses ont été maîtrisées tout en investissant dans du matériel pédagogique, l'entretien des locaux et outils de communication. On retrouve encore un niveau de sous-traitance importante due aux prestations d'animations scolaires réalisées par nos associations partenaires (23 160€) sur les territoires où nous partageons les interventions. A noter également des dépenses Citique d'un montant de 9346 € pour les achats de matériels, tire tiques). Les charges fixes de fluides sont encore relativement stables par rapport à 2023. Toutes les autres dépenses de prestations de comptabilité et paie sont quant à elles stabilisées. Pour autant, une prestation d'accompagnement d'un contrôle URSSAF par notre cabinet d'expertise comptable est comptabilisée en complément.

Le montant de la dotation à la provision pour retraite est nulle, puisque que nous avons terminé pourvoir les éventuelles provisions des salariés à l'horizon 2030-2035. L'amortissement du véhicule électrique et des travaux de toiture se poursuit et l'achat d'un logiciel de suivi financier fait mécaniquement augmenter les dotations aux amortissements (9488€).

En conclusion, on constate un résultat d'exploitation positif (+10 116 €) avant charges et produits financiers et exceptionnels. Le compte de résultats est impacté par des ressources exceptionnelles d'un montant de 12046€ (subventions attribuées sur les exercices antérieurs non utilisées) et par des charges exceptionnelles d'un montant de 4829€ (charges sur exercice antérieur).

Le résultat net comptable est donc positif (+ 19 877 €) en intégrant ces éléments financiers et exceptionnels.

En complément, le plan comptable associatif impose d'indiquer en bas de bilan les contributions volontaires en nature qu'il convient de valoriser (bénévolat, mécénat, mise à disposition des locaux). Nous disposons d'un tableau extra comptable de suivi du bénévolat. Ainsi, en 2024, ce sont 968 heures qui ont été réalisées par les bénévoles soit un montant estimé total de 11 141€. La mise à disposition des espaces pédagogiques et administratifs par la Métropole est estimée à 12000 €. Le total des contributions volontaires en nature s'élève à 23 619€.

Je vous propose l'affectation de l'excédent en report à nouveau.

Budget prévisionnel 2025 et budget d'intention 2026

Le prévisionnel 2025 est construit sur les bases des années précédentes au vu des actions en cours et du soutien pluri annuel de nos partenaires engagés à ce jour sur les différentes missions portées par l'association. Les programmes pédagogiques en direction des scolaires et du grand public sont relancés avec un effort important sur le programme estival. Comme en 2024, l'objectif sera aussi de développer notre participation à des actions pédagogiques scolaires d'envergure prenant appui sur les dispositifs NEFLE (Education Nationale) et ATE (OFB). La formation des enseignants et des étudiants prendra un peu d'ampleur en 2025. L'équipe des éducateurs et éducatrices est en cours de stabilisation. 2025 verra l'aboutissement de l'exposition RACINA au printemps alors que la célébration des 30 ans de l'association sera également un temps fort de l'année.

Le programme CitiQue est soutenu en 2025 pour partie par les 3 ministères via INRAE. En parallèle, nous avons l'assurance d'un soutien de l'ARS Grand Est pour un soutien de 2 ans à la prévention des piqûres de tiques dans les jardins privés. Le conseil départemental devrait également nous soutenir. Des actions sont en cours avec un accompagnement d'une tunique Antitigue avec l'ONF.

La mission ingénierie (environ ½ poste) se pérennise à travers le renouvellement de l'accompagnement à la plantation de haies des exploitants agricoles.

Il s'agira de rester très agile et vigilant compte tenu des économies drastiques demandées par le gouvernement aux ministères et aux collectivités pour 2025 et probablement pour 2026.

En termes d'investissements, des réunions depuis plusieurs mois avec les services de la Métropole nous permettent d'entrevoir un soutien de la collectivité pour traiter plusieurs points à savoir le changement de la porte d'entrée ou des huisseries côté Ouest) et une mise aux normes en termes d'accessibilité de nos locaux. Le garage devrait faire l'objet en 2026 d'un aménagement permettant de réaliser un plancher supplémentaire et donc des espaces de stockage de matériels pédagogiques plus appropriés. Des investissements ici seront à consentir.

Emilie Dedenon, trésorière du CPIE Nancy Champenoux
mai 2025

Pour l'année 2026, le prix de la cotisation reste fixé à 15€ par personne physique et morale

4. Le Rapport Général du Commissaire au compte

Lors de la précédente Assemblée Générale du 11 juin 2024, a été voté à l'unanimité l'adoption du nouveau Commissaire aux Comptes, M. Jérôme WEXSTEEN, société ORCOM, succédant à M. Brice HOUTMANN, société CFGS Audit.

Jérôme WEXSTEEN, Commissaire aux Comptes, donne lecture de ses rapports :

ASSOCIATION CENTRE D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT
Association Loi 1901 labellisée CPIE
13 bis rue Pierre Paul Demoyen
54280 CHAMPENOULX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE D'INITIATION A L'ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une



5 / 6

anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy,
Le 5 mai 2025

ORCOM CFGS AUDIT

Jérôme WEXSTEEN
Associé Responsable Technique

6 / 8

5. Le Rapport d'activités

La direction du CPIE présente à l'Assemblée Générale le bilan des activités 2024 et les prospectives 2025. Ces documents sont annexés au présent compte rendu.

Michel Christophe - Président du CPIE demande à l'Assemblée Générale de se prononcer sur les informations relatives au rapport d'activités. Résolution mis au vote : L'assemblée générale approuve le rapport d'activités.

Adoption à l'unanimité

Les différents rapports sont validés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

Le Président remercie l'ensemble des membres de la confiance qu'ils portent au Conseil d'Administration et à l'équipe permanente du CPIE.

6. Election du Conseil d'Administration

En clôture de cette Assemblée Générale, Michel Christophe, Président du CPIE fait procéder au renouvellement du Conseil d'Administration, et de l'élection de nouveaux membres.

Michel Christophe demande à l'Assemblée Générale si des membres souhaitent proposer leur candidature au conseil d'administration. Suite à l'évolution statutaire, il y a lieu de procéder aux élections par collèges.

Le collège 1 des personnes morales de droit public peut comprendre 6 représentants au maximum.

Il comprend :

- Commune de Champenoux, représenté par Claude DIDIERJEAN (se représente)
- Métropole du Grand Nancy, représentée par Delphine MICHEL (se représente)
- Conseil départemental 54, représenté par Catherine KRIER (se représente)
- Centre INRAE Nancy Grand Est, représenté par Pascal FREY
- CC Seille et Grand Couronné, représentée par Véronique SCHEFFLER (se représente)
- Commune de Villers-lès-Nancy, représentée par Bernard MANGEOL

M. DIDIERJEAN se représente et est élu à l'unanimité.

Mme MICHEL se représente et est élue à l'unanimité.

Mme SCHEFFLER se représente et est élue à l'unanimité.

Le collège 1 fait donc état de 6 personnes morales de droit public.

Le collège 2 des personnes morales de droit privé peut comprendre 6 représentants au maximum.

Il comprend :

- Association Amap'zule, représentée par Gilles ROBICHON (se représente)
- CAUE 54 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle, représenté par Emilie DEDENON (se représente)

M. ROBICHON se représente et est élu à l'unanimité.

Mme DEDENON se représente et est élue à l'unanimité.

Le collège 2 fait donc état de 2 personnes morales de droit privé.

Le collège 3 des personnes physiques, peut comprendre 12 membres au maximum

Il comprend :

- Michel CHRISTOPHE
- Marcel KLEIN
- Roger PREVOST (se représente)
- Yvette ANTOINE (se représente)
- Rémy FEVRE (se représente)
- Jean-Pierre SERRIERE
- Serge FEGER
- Adoum DJIBRINE HAROUN
- Jean LHUILLIER
- Philippe VOINSON

Nouveaux candidats :

Marc BUEE

Erwin DREYER

M. PREVOST se représente et est élu à l'unanimité.

Mme ANTOINE se représente et est élue à l'unanimité.

M. FEVRE se représente et est élu à l'unanimité.

M. BUEE se présente et est élu à l'unanimité.

M. DREYER se présente et est élu à l'unanimité.

Le collège 3 fait donc état de 12 personnes physiques.

7. Parole à la salle

Michel Christophe donne la parole à la salle pour que soient posées toutes questions afférentes au fonctionnement du CPIE. Aucune question n'est soulevée.

La parole est donnée à Monsieur Pierre BOILEAU, représentant la Métropole du Grand Nancy et Madame Véronique SCHEFFLER, représentant la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, pour témoignages.

8. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Michel Christophe assure la clôture de cette Assemblée Générale et remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants de leur présence et de leur soutien.

A Champenoux, le 27 mai 2025

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Christophe', written over a horizontal line.

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Boileau', written over a horizontal line.